

Notez dans vos agendas...

> **MARDI 17 FEVRIER à 20H30 - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

→ salle de réception de la Mairie

> **LUNDI 2 FEVRIER à 14H00**

ATELIERS SANTÉ SENIORS

La **FAPA** organise un atelier, afin de mieux aider à gérer la prise médicamenteuse, composé de 8 séances collectives.

Ces séances auront lieu les lundis après-midis, de 14h00 à 16h00, du 02 février au 20 avril.

→ centre Arc en Ciel

→ inscription auprès de la FAPA au 03 80 30 07 81



> **DU 13 FEVRIER AU 6 MARS**

13° PRINTEMPS DES ARTS

Exposition collective organisée par l'**office de tourisme** ouverte à tous les artistes amateurs de la région, le Printemps des Arts permet aux jeunes talents de faire découvrir leurs preuves.

Le prix du public sera décerné à l'issue de l'exposition.

→ salle de réception de la mairie

→ entrée libre - renseignements au 03 80 34 38 40



> **JEUDI 5 MARS de 15H30 à 19H00**

COLLECTE DE SANG

Donner son sang est un acte généreux, solidaire et responsable et qui permet chaque année de soigner des malades. LE DON DE SANG, UN GESTE SUR. Donner son sang ne présente aucun risque

→ espace chambertin

→ renseignements au 03 80 62 85 65



> **VENDREDI 6 FEVRIER à 20H30**

LOTO

L'association du don de sang organise 18 parties de loto et bingo.

4500 euros de lots : écran plat, tablette tactile, appareil photo...

→ espace chambertin

→ réservation au 06 14 96 73 46 ou au 06 82 87 27 19



> **SAMEDI 21 FEVRIER à 19H30**

REPAS

L'association **St Louis de Gevrey-Chambertin** organise sa traditionnelle choucroute. Convivialité et bonne humeur seront au rendez-vous.

→ espace chambertin

→ réservation : 03 80 34 31 30



> **DIMANCHE 15 MARS à 15H00**

GOUTER DES PERSONNES AGÉES

Les personnes ayant déjà participé à des animations organisées par le **CCAS** recevront une invitation personnelle. Les personnes atteignant l'âge de 65 ans en 2015 et souhaitant participer au goûter doivent s'inscrire en mairie.

→ espace chambertin

→ inscription au 03 80 34 04 65



Le Zapping

Février 2015



www.ville-gevrey-chambertin.fr

Dossier

Elections départementales, 22 et 29 mars 2015

Lors de ce scrutin rentreront en application les réformes décidées en 2013, à savoir :

- les **conseillers généraux seront dénommés « conseillers départementaux »** et le conseil général « conseil départemental »
- pour la première fois sous la cinquième République le renouvellement sera intégral (et non plus par moitié tous les 3 ans)

Si le scrutin est majoritaire et à deux tours, il sera **binominal et paritaire**. Pour favoriser la représentation des femmes au sein des conseils départementaux, le binôme paritaire sera composé d'une candidate et d'un candidat.

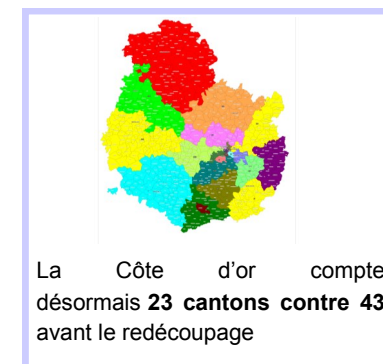
Chaque candidat(e) aura un(e) remplaçant(e) du même sexe. Les deux candidats devront notamment déposer une candidature commune, figurer sur le même bulletin de vote dans l'ordre alphabétique.

Pour être élu dès le premier tour, le binôme devra avoir recueilli la majorité (soit 50% des suffrages exprimés plus 1 voix) et le quart des électeurs inscrits. Un second tour est organisé quand aucun binôme n'est élu au premier. Entre les deux tours, il ne sera possible ni de fusionner des binômes, ni de changer de binôme ou de remplaçant.

Au second tour pourront se présenter les binômes qui ont obtenu au moins 12,5 % des voix des électeurs inscrits lors du 1^{er} tour.

Les élections auront lieu dans le cadre des nouveaux cantons tels que définis par le décret 2014-175 du 18 février 2014.

Gevrey-Chambertin est désormais rattaché au canton de Longvic.



A savoir

Vos élus du conseil départemental ont compétences pour

- **L'action sociale et sanitaire** : aide sociale à l'enfance ; aide aux handicapés, aux personnes âgées, insertion sociale et professionnelle, aide au logement.

- **L'aménagement de l'espace et l'équipement** : entretien voirie départementale, organisation des transports en autocars

- **L'éducation, la culture et le patrimoine** : construction, extension, équipement et fonctionnement des collèges, responsabilité des bibliothèques centrales de prêt, gestion et de l'entretien des archives

- **Actions économiques** : aides aux entreprises.



Si vous souhaitez faire paraître vos informations dans le zapping, merci de faire parvenir votre article avant le 10 de chaque mois en mairie.

Tél : 03 80 34 30 35 - Fax : 03 80 34 17 00 - courriel : mairie@gevreychambertin.fr

Brèves de travaux



> Un panneau informant de la surveillance vidéo du parking de la rue Gaston Roupnel a été apposé sur le mur d'enceinte.

Espérons qu'il dissuadera certains de commettre des actes délictueux à l'encontre des véhicules en stationnement.

> Le mobilier urbain avenue de la gare et au centre bourg est en cours de rénovation.... Ce travail est assuré par les agents des services techniques de la commune.

> Dans le cadre des travaux du pôle administratif, **rue souvert, le stationnement sur le parking sera fortement perturbé** durant la période du 2 février au 16 février inclus. L'accès à la micro-crèche et au PAV sera toutefois conservé.

La circulation à l'intérieur du parking s'effectuera en double sens.

Vous remerciant pour votre compréhension.

> Déneigement

Afin de faciliter au mieux le déneigement de certaines voies communales par le camion de déneigement de la ville, il est fortement recommandé aux riverains des :

**rue haute - rue du tison - rue de Paris
rue des halles - rue du Gaizot
rue de l'ancien hôpital**

de garer leur véhicule au plus près des murs.

Dans le cas contraire, la rue ne sera pas dégagée. Il en est de même pour les riverains dont les plantations dépassent sur le domaine public : ils doivent procéder à leur élagage, afin de faciliter la circulation du camion.

Par ailleurs, **les propriétaires ou locataires** sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs, les caniveaux ou banquettes de manière à assurer une circulation sans danger pour les piétons.

Les caniveaux doivent rester dégagés pour permettre l'écoulement des eaux au moment du dégel (éviter de dégager la neige sur la voie publique !).

En cas de verglas, des abrasifs non corrosifs tels que sable, sel, cendres, sciure de bois peuvent être utilisés, afin d'éviter toute détérioration du revêtement superficiel.



Jeux concours

Devenez « **Photographe reporter de l'année 2015** » couvrez les événements et manifestations de votre ville et gagnez un **chèque cadeau d'une valeur de 200 €** Pour plus de renseignements consultez le site internet de la commune ou contactez le secrétariat de mairie. Alors, à vos appareils photo, prêts, cliquez...

> Opération « tranquillité vacances »

Organisée toute l'année par la **police municipale**, l'opération « tranquillité vacances » permet aux Gibriaçois de bénéficier gratuitement, sur simple inscription auprès de la police municipale d'une surveillance régulière, à horaires variables, de leur domicile ou de leur commerce en leur absence.



Vous souhaitez bénéficier de cette surveillance particulière :

- signalez votre absence au moins 48 heures avant votre départ au poste de police municipale en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la commune ou au secrétariat de mairie

- prévenez-nous si vous modifiez la date ou la durée de vos congés et de tout retour anticipé.

Vous voulez, vous aussi, partir en vacances l'esprit tranquille : pensez à l'opération Tranquillité Vacances

Pour plus de renseignements contactez la police municipale au 06 77 04 48 44.

> Recensement citoyen



Le recensement est **obligatoire et universel**. Il concerne tous les garçons et filles âgés de 16 ans.

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser **à la mairie de leur domicile** et ce **dans leur mois d'anniversaire**.

La mairie délivrera une **attestation de recensement**, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout **concours ou examen** (BEP, CAP, Bac, conduite accompagnée...).

Les enfants nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 mars 1999 doivent effectuer cette démarche avant le 31 mars 2015

> Changement de gérance

Médéric du **cav'O des Vignerons** vous accueille dans une ambiance cosy et chaleureuse pour un moment convivial.

Amoureux de la Bourgogne ou assoiffés de découverte, venez au caveau pour consommer sur place ou en vente à emporter.

Ouverture lundi, mercredi, jeudi vendredi et samedi de 10h à 21 h et dimanche de 9h30 à 18h30 (fermé le mardi).

Renseignements sur place ou au 06 62 29 86 02



En bref > Incivilités

Chacun de vous a pu constater les incivilités répétées rue des Baraques !

Les coupables de tels actes ne doivent pas apprécier les espaces engazonnés ! Des mesures seront prises dans les semaines à venir pour tenter de remédier à ces regrettables incivilités.

> Collecte des encombrants

lundi 20 avril

Vous pouvez déposer devant chez vous la veille au soir :

- vieux mobiliers
- matelas
- déchets caves et greniers...

> Animal perdu ?

Faites des recherches dans le quartier, déposez des affichettes chez les commerçants du coin, contactez la police municipale ou le vétérinaire du coin.

Si vous n'avez pas retrouvé votre animal contactez la SPA au refuge des cailloux au 03 80 66 30 17

> Jeunes retraités

Vous êtes nouvellement retraités, vous souhaitez participer à des activités (thé dansant, sorties, voyages, ateliers...) ?

N'hésitez pas à contacter la présidente de l'association cantonale madame PIAT au 03 80 34 35 39

Un livret vous sera alors envoyé.